



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.  
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de  
simulation et de défense  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Navtex Transmitters Equipment	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7048-160040/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7048-160040	<b>Date</b> 2023-08-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QF-120-29101	
<b>File No. - N° de dossier</b> 120qf.F7048-160040	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2023-08-18</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Johnston, Charlene	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 120qf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 354-9869 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7048-160040/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7048-160040/A

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
F7048-160040/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
120qf  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**LA MODIFICATION 004 EST ÉMISE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES DES SOUMISSIONNAIRES ET AJOUTER L'ÉVALUATION DE LA GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE**

N°	QUESTION	RÉPONSE
1	Les annexes F et H mentionnées seront-elles fournies (voir les pages 26 et 28 du fichier PDF ci-joint)?	Oui, elles ont été jointes à la demande de propositions sur Achats Canada le 8 août.
2	Veuillez confirmer que l'annexe G est complète telle qu'elle a été fournie (voir page 27 du fichier PDF ci-joint).	Oui, l'annexe G – Instruments de paiement électronique, est complète telle qu'elle est rédigée.
3	Le relais de verrouillage externe doit-il être fourni par le GCC ou le soumissionnaire? Veuillez préciser « pour mettre hors tension » – faut-il éteindre la RF de l'émetteur ou couper l'alimentation en courant alternatif de l'émetteur (voir 5.1.1v, page 146 du fichier PDF ci-joint)?	Après examen, la GCC a supprimé l'exigence 5.1.1 v).
4	Le Canada pourrait grandement bénéficier d'une solution NAVDAT à large couverture et à haute puissance, en particulier dans l'Arctique. Il est à noter qu'étant donné que le système NAVDAT est une norme émergente, il pose des problèmes aux autorités côtières lorsqu'elles tentent de définir sa mise en œuvre avec précision. D'après notre expérience, un émetteur/dispositif d'accord d'antenne/antenne NAVTEX de 1 kW ne peut pas produire 1 kW de signaux NAVDAT en raison d'importants pics de signaux dans la modulation numérique. Les rapports présentés à l'Organisation maritime internationale (OMI) indiquent que le système <b>NAVDAT nécessite une puissance de transmission de 10 kW à 50 kW pour offrir une couverture comparable à celle de NAVTEX</b> . Cela rend le système NAVDAT pratiquement incompatible avec les installations NAVTEX actuelles (émetteurs, dispositif d'accord d'antenne, antenne). La norme NAVDAT prend en charge des puissances d'émission allant jusqu'à <b>100 kW</b> (puissance en crête) (10 kW – valeur efficace à une réduction de la puissance en crête de 10 dB, M.2010 – Section 1.3.5). Lors de la 7 <sup>e</sup> réunion du Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) (point 12), il a été mentionné que des d'essais sur le terrain ont permis d'atteindre <b>193 nm à des débits de données de 16 QAM avec un émetteur de 5 kW</b> (NCSR 7-INF.13 Tableau 4). Une portée de 293 nm a été signalée à un débit de données réduit de 4 QAM. L'Union internationale des télécommunications – Secteur des radiocommunications (M.2201) estime que de 10 à 50 kW (réduction de la puissance en crête) (1 à 5 kW – valeur efficace) permettent d'établir une portée de 320 à 400 nm à un débit de données élevé de 64 QAM, mais des essais sur le terrain à plus forte puissance sont nécessaires. Un émetteur NAVTEX de 1 kW ne pourrait produire qu'un signal NAVDAT de 100 W (valeur efficace) avec sauvegarde; la capacité des données ne serait que légèrement supérieure à celle du NAVTEX actuel et la portée serait nettement inférieure à celle des déploiements NAVTEX d'aujourd'hui. Cette approche peut convenir à un système de secours NAVDAT, mais elle n'est pas suffisante pour tirer parti des capacités de transmission souhaitables associées à un système NAVDAT de grande puissance. Il est proposé qu'un	La GCC n'a pris aucune décision concernant les exigences en matière de rendement ou de puissance concernant les services NAVDAT à l'avenir.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7048-160040/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7048-160040/A

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
F7048-160040/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
120qf  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	choix raisonnable de puissance et de données pour le Canada pourrait être un émetteur ayant une puissance en crête de 50 kW avec au moins 16 QAM. Veuillez confirmer si des niveaux de puissance de crête de 50 kW sont nécessaires pour le système d'émetteur compatible NAVDAT, ou préciser la réduction de la puissance en crête requise pour répondre à vos besoins futurs liés à un système NAVDAT (voir 4.5.1, page 143 du fichier PDF ci-joint).	
5	La précision concernant le changement de canal de « Moins de 6 secondes » du dispositif d'accord d'antenne automatique (voir page 150, 5.3.3 l) du fichier PDF ci-joint s'applique-t-elle uniquement à la commutation entre 490 kHz et 518 kHz pour les opérations NAVTEX, ou s'applique-t-elle aussi à la commutation entre les modes/fréquences d'opération NAVTEX et NAVDAT?	Cette exigence ne s'applique qu'à la commutation entre les canaux NAVTEX de 490 kHz et de 518 kHz.
6	Veuillez indiquer comment nous devons calculer le coût de ces cours dans le « tableau d'évaluation financière »	Pour répondre, des éléments de preuve doivent être indiqués pour les coûts de chaque cours dans le tableau d'évaluation financière de SPAC. Les cours sont décrits dans l'énoncé des travaux, 4.6.
7	En ce qui concerne le service d'assistance à l'intégration : 1. Que recouvre l'expression « taux journalier »? 2. Le service d'assistance à l'intégration doit-il être fourni à distance ou sur place? 3. Dans le tableau d'évaluation financière, que faut-il mettre dans le « prix unitaire »?	2.1 Conformément à la section 4.2.2.2, tous les services nécessaires pour soutenir les installations relatives à l'équipement. 2.2 Veuillez consulter la section 4.2.2.2 de l'énoncé des travaux. 2.3 Le taux journalier doit être inséré dans le prix unitaire.
8	La Garde côtière canadienne (GCC) renverra-t-elle au fournisseur l'équipement du transmetteur (4 ensembles) utilisé pour la formation une fois celle-ci terminée?	L'entrepreneur est responsable du transport de l'équipement utilisé pour la formation.
9	Le point 20 indique 50 jours, alors que la liste des produits livrables de l'annexe B indique un total de 20 jours. Qu'est-ce qui est juste? Dans le tableau d'évaluation financière, prix unitaire, faut-il indiquer le taux journalier ou le coût total?	Utiliser 50 jours conformément au tableau d'évaluation financière. Le taux journalier doit être utilisé dans le tableau d'évaluation
10	En ce qui concerne le tableau d'évaluation financière, quel montant doit être inscrit dans le « prix unitaire » : le coût d'une année de garantie supplémentaire ou le coût total de neuf années de garantie supplémentaire?	Ne pas tenir compte de la ligne 22 du tableau d'évaluation financière. Pour les garanties supplémentaires, se reporter au <b>tableau mis à jour</b> (ci-dessous).
11	Devons-nous fournir une garantie de soumission pour cet appel d'offres?	Une garantie de soumission n'est pas requise pour cet appel d'offres.
12	Quels sont les délais de paiement moyens à condition que le fournisseur présente une facture incontestée?	Le Canada paie pour les travaux exécutés ou les biens reçus dans le cadre d'un contrat, conformément à la période habituelle de paiement de 30 jours du Canada établie dans les conditions générales.
13	Les frais d'expédition du matériel utilisé pour les cours de formation doivent-ils être inclus dans l'offre ou doivent-ils être facturés sur la base des coûts réels après chaque cours de formation (voir 4.6.1.7 et 4.6.1.8)	Les frais d'expédition du matériel utilisé pour tous les cours de formation doivent être inclus dans le prix de l'offre.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7048-160040/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7048-160040/A

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
F7048-160040/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
120qf  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14	Les frais d'expédition du matériel vers les destinations ou sites doivent-ils être inclus dans l'offre ou doivent-ils être facturés au moment de l'expédition du matériel (voir 6.13 « Livraison »)?	Les frais d'expédition du matériel ne doivent pas être inclus dans l'offre. Si vos prix sont usine FAB, les frais d'expédition doivent être indiqués sur une ligne distincte. Se reporter à 4.1.2 Évaluation financière
----	--	---

#### ÉVALUATION DE LA GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE - LES PRIX SONT ANNUELS, EN FONDS CANADIEN, TAXES EN SUS

	<i>Année</i> <b>1</b>	<i>Année</i> <b>2</b>	<i>Année</i> <b>3</b>	<i>Année</i> <b>4</b>	<i>Année</i> <b>5</b>	<i>Année</i> <b>6</b>	<i>Année</i> <b>7</b>	<i>Année</i> <b>8</b>	<i>Année</i> <b>9</b>
Matériel livré en 2023/2024									
Matériel livré en 2024/2025									
Matériel livré en 2025/2026									
Matériel livré en 2026/2027									
Matériel livré en 2027/2028									